

Des moyens pour une véritable

politique ministérielle

de santé !



Le ministère traverse une situation hors du commun d'accélération d'une transformation de fond des missions et des structures de l'ensemble des directions qui le composent (DGCCRF/SCL, DGDDI, DGFIP, INSEE, Administration Centrale...). Le nombre de projets importants, les restructurations massives, les fusions, les fermetures, les regroupements de structures en mégastuctures, la dématérialisation à marche forcée d'un ensemble de procédures, de transmissions d'informations, l'introduction de nouveaux logiciels, les transferts de missions sont autant de faits qui atteignent le cœur de nos métiers et affectent nos savoir-faire. Tout cela est la conséquence des suppressions massives d'emplois qui conduisent l'Administration à adapter les services aux moyens et aux ressources dont elle dispose et qui ne font que diminuer.

Redonner des moyens pour redonner du sens !

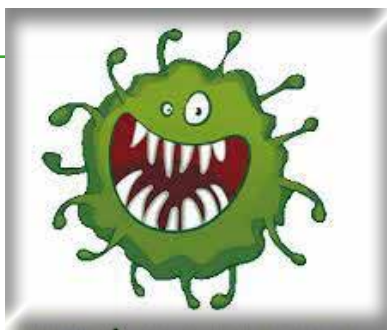
C'est, également, le sens du service public qui est remis en cause. Notre envie de bien faire notre travail, de fournir un service, une information de qualité aux côtés de nos collègues et à destination des usagers, usagères devient de plus en plus difficile à concilier avec la contrainte du toujours faire plus, plus vite, avec moins de temps, moins de personnels, moins de moyens et une charge de travail en augmentation. Les médias, le gouvernement présentent les fonctionnaires comme des nantis, des privilégiés du monde du travail, des fainéants et portent ainsi autant atteintes à notre dignité. Le manque de reconnaissance dans notre implication quotidienne à maintenir un haut niveau de qualité pèse aussi sur les personnels.

Dans notre administration, afin de favoriser un véritable dialogue, **Solidaires Finances** exige de l'administration une vraie prise en compte de l'avis majoritaire des organisations syndicales et des personnels. **Solidaires Finances** profitera de la mise en place des nouvelles instances, les comités sociaux d'administration (CSA) et leurs formations spécialisées (FS) en santé, sécurité et conditions de travail pour faire de la santé et de la sécurité au travail une garantie fondamentale, afin d'imposer le respect du droit à l'intégrité de toutes et de tous les agent.e.s.

L'amélioration concrète des conditions de travail constitue un des principaux axes revendicatifs de

Face à la Covid-19 pas d'exigences au rabais

Pour la gestion de la crise pandémique, le dialogue social et la coopération entre l'administration et les organisations syndicales se sont révélés primordiaux pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques appropriées. Les budgets des CHSCT ont souvent permis la réactivité nécessaire pour fournir à l'ensemble des collègues masques, gel hydroalcoolique, plexiglas... Sans ces budgets annuels dédiés à la santé et la sécurité au travail, les directions auraient été bien en mal de pouvoir valider les dépenses liées à ces différents matériels. Nos équipes militantes ont toutes été mobilisées pour des points hebdomadaires, voire quotidiens au plus fort de la crise, pour faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain, les difficultés individuelles des personnels les plus fragiles et rappeler à l'administration son obligation de sécurité et de résultat en matière de santé au travail lié au risque COVID.



Si **Solidaires Finances** ne s'est pas opposée à la mise en place massive du télétravail, nous avons systématiquement rappelé qu'il ne pouvait se faire dans l'amateurisme. L'administration devait donc assurer l'équipement nécessaire aux télétravailleurs et télétravailleuses. Nous avons

aussi rappelé, malgré des consignes parfois divergentes de la Fonction Publique, que non, le télétravail et la garde d'enfants ne sont pas compatibles.

Solidaires Finances via Solidaires Fonction Publique s'est battue pour obtenir la levée du jour de carence pour les personnels atteints du Covid-19.

Solidaires Finances a travaillé au quotidien pour l'amélioration des mesures de protection de la sécurité et de la santé des agents et agentes (publication de directives de reprise d'activité, diffusion d'informations régulières sur les dispositifs, désinfection des lieux de travail dans la prestation nettoyage des lieux de travail...).

Le télétravail, mais pas n'importe comment !



La généralisation du télétravail dans tous les milieux de travail qui la permettaient a été le bouleversement organisationnel majeur du monde du travail à l'issue de la pandémie. Avant 2019, au sein du ministère, le taux de télétravailleurs était en deçà de 5 %. A la fin de l'année 2021, presque un.e agent.e sur deux était en télé-travail. Après un accord collectif au niveau de la fonction

publique visant à encadrer le télétravail, un cycle ministériel de négociation s'est ouvert.

Un des premiers sujets portés a été l'indemnité pour compenser les frais générés (électricité, chauffage, eau) par l'usage de son domicile à des fins professionnelles. Les questions de coût de la vie ou de prix de l'énergie démontrent l'importance de revaloriser l'indemnité de 2,50 euros par journée télé travaillée pour un maximum annuel de 220 euros. Nous sommes loin du compte ! Mais sur ce point, l'administration nous a immédiatement répondu « circulez, il n'y a rien à voir ». Cela aurait pu faire immédiatement cesser la discussion avant même qu'elle ait réellement commencé.

Mais Solidaires Finances a, en responsabilité, face à une situation née d'un contexte exceptionnel, poursuivi le cycle de négociation.

Pour **Solidaires Finances**, la question n'est pas de savoir si le télétravail est une bonne ou une mauvaise chose. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte et qui correspond à une aspiration de bon nombre d'agent.e.s. La première brique pour permettre le télétravail est la question de la dotation d'un équipement le plus complet pour éviter tous les risques pour la santé comme les troubles musculo-squelettiques. Si nous n'avons pas obtenu de l'administration une fiche d'équipement type à l'identique du poste en présentiel, elle s'est engagée à lancer un recensement des besoins pour évaluer la nécessité en équipement. Avec une telle expansion du télétravail qui concerne un.e agent.e sur deux, bien entendu l'enjeu, c'est aussi la préservation des collectifs de travail. Le télétravail doit s'intégrer dans l'organisation du travail dans son ensemble.

Après une phase de travail assez intense, au final un certain nombre d'avancées : cadre de mise en œuvre et réversibilité, renouvellement tacite, matériels et moyens mis à disposition, attribution d'un fonds spécifique, présomption d'imputabilité en cas d'accidents dans le temps et le lieu du télétravail... Soulignons aussi que grâce à l'intervention des organisations syndicales quelques passages plus « suspects », comme le devenir des locaux ou le télétravail obligatoire dans certaines circonstances ont pu être retirés au cours de ces travaux.

En tant que première fédération du Ministère, nous savions que notre décision de signature pesait lourd dans la balance. Nous avons pris nos responsabilités au regard de ce que nous estimions correspondre au « mieux-disant » pour les agent.e.s.

La politique ministérielle, une conquête à préserver !



Cette politique est emblématique de notre ministère. L'administration en tant qu'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité de ses personnels. Pour ce faire, elle doit appliquer la réglementation en matière de sécurité au travail, mettre en œuvre des mesures de prévention et des moyens nécessaires pour éviter toute atteinte à votre santé physique ou mentale du fait du travail. La politique ministérielle en matière de SSCT doit prendre en compte ces obligations

et les besoins précis des services en la matière.

Cette dernière s'est construite et étoffée au fil du temps. Aujourd'hui, elle se caractérise par la structuration propre d'un réseau d'acteurs de prévention, la mise en place de formations, d'un plan santé au travail, la réalisation de notes, de guides et par un budget spécifique. **Solidaires Finances** s'est battue pour que cette politique se maintienne, faute d'être renforcée, dans le cadre de la mise en place des nouvelles

instances. Ainsi, les budgets CHSCT seront reconduits aux deux tiers dans les Formations spécialisées et le réseau d'acteurs de prévention pour les personnels (23 Inspecteurs et inspectrices Santé, Sécurité au travail, 53 secrétaires animateurs, animatrices, 126 Médecins du travail, 12 assistants régionaux à la médecine de prévention, 25 infirmiers, 7 infirmière.e.s en santé au travail, 6 secrétaires médicaux, 4 ergonomes) restera ministériel et au service des agent.e.s des Finances.

Solidaires Finances se bat pour maintenir une politique ministérielle d'ampleur, pilotée et gérée par le ministère. Nous ferons en sorte que la mise en place d'un échelon directionnel avec la formation spécialisée de réseau soit l'occasion d'une meilleure appropriation des enjeux de cette dernière par les directions.

«Simplification oui» : mais pas au détriment des agent.e.s !



Au niveau de la fonction publique, une réforme des instances médicales qui interviennent sur les sujets de congés pour raison de santé (COM, CLM, CLD, CGM) et des accidents de service/maladies professionnelles, a eu lieu. Les comités médicaux et commissions de ré-

forme deviennent des conseils médicaux. La réforme a eu pour objet de « simplifier » les procédures et d'accélérer leurs prises en charge. Faute de résoudre les problèmes de fond sur la prise en charge de la santé par l'employeur public et faute surtout des moyens humains

nécessaires pour le suivi et la prise en charge des dossiers, nous avons obtenu par **Solidaires Fonction Publique** qu'il y ait toujours des représentants et représentantes du personnel pour défendre l'intérêt des agents et agentes en conseil médical en formation plénière.

Solidaires Finances fait de la santé au travail dans toutes ses dimensions un enjeu important. Il est pour nous indispensable que l'administration en tant qu'employeur garantisse et réponde à son obligation de sécurité, de résultat en matière de santé physique et mentale. Il est donc primordial de faire reconnaître toute atteinte du fait du travail. Cela passe par la défense des dossiers individuels en matière de reconnaissance d'imputabilité d'accidents survenus du fait du travail et des maladies d'origine professionnelle. De plus, les conditions de travail au sein du ministère se dégradent, cela a des conséquences sur la santé des agents et agentes des Finances.

Au long de son parcours professionnel, personne n'est malheureusement à l'abri d'un souci de santé. Il nous paraît indispensable que les démarches administratives ne viennent ni entraver les droits des agents et des agentes, ni compliquer leur quotidien alors que leur priorité est de faire face à la maladie et de se soigner. **Solidaires Finances** est toujours au plus près des personnels pour les accompagner et défendre leurs droits en la matière.

Les violences sexistes et sexuelles au travail : se donner les moyens de lutter contre !



Le mouvement #MeToo a accéléré la prise de conscience de l'ampleur du phénomène des violences sexistes et sexuelles dans la société. Cela a permis de réactiver des politiques publiques existantes et de modifier la loi pénale et même civile. Ces différents

agissements sont qualifiés dans le code du travail, le code général de la Fonction publique et/ou dans le code pénal : viol, agression sexuelle, exhibition ou voyeurisme, harcèlement, agissement sexiste, etc. En outre, tous ces agissements constituent des violences au travail qui peuvent avoir des conséquences sur la santé, la vie professionnelle et la vie familiale. Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales sont totalement légitimes à prendre en charge ces questions.

D'un point de vue individuel, les victimes doivent pouvoir trouver une écoute attentive à leur situation et un appui pour les aider et les guider dans leurs démarches. D'un point de vue collectif, les militants et militantes disposent de leviers pour agir sur le lieu de travail au regard de leurs prérogatives.

Solidaires Finances agit pour que le ministère respecte toutes ses obligations en la matière.

Les violences sexistes et sexuelles sont interdites et inacceptables sur les lieux de travail comme ailleurs. Il est donc important d'agir syndicalement pour les faire cesser, les sanctionner et les prévenir en travaillant à déconstruire les représentations qui les alimentent. Ces agissements sont constitutifs de fautes professionnelles passibles de sanctions administratives, disciplinaires, civiles ou pénales selon leur degré de gravité.

L'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique devenu l'article L.135-6 du code général de la Fonction publique oblige les employeurs publics à définir et à mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ainsi qu'un circuit RH de prise en charge permettant d'accompagner les agent.e.s victimes tel que prévu par le décret 2020-256 du 13 mars 2020.

Pour lutter concrètement contre ces violences, Solidaires Finances a examiné les mesures à prendre lors de l'ensemble des groupes de travail consacrés à ce dispositif avec l'objectif d'aboutir à la tolérance zéro en la matière !

Solidaires Finances
continuera à œuvrer
pour conserver cette
politique de santé
au niveau ministériel
et la faire
progresser !

